

**Ville de Rognac**  
**CM du 25 juin 2015**  
(Verbatim audio)

Mr Le Maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Appel effectué par Mr Guillaume. Il faut que je vous signale que Madame Tessier ayant démissionné, Madame Dufort est la suivante sur la liste donc elle a été montée d'un cran sauf que comme elle est commerçante, aujourd'hui elle n'est pas là et elle m'a donnée procuration.

Comme d'habitude conformément à la loi du 13 août 2004 je vous demande s'il est possible de désigner la secrétaire de séance sans passer par le vote secret. Pas de problème ?

Donc, je vous propose Mme Caillol comme secrétaire, est ce que vous avez une objection ? Pas d'objection !

Mr Le Maire : donc nous passons à l'ordre du jour : approbation des procès-verbaux des séances du 12 et 28 mai 2015. Je suppose que le procès-verbal du 12 ne posera pas de problème.

Mme Lucchini : personnellement, ce n'est pas sur le procès-verbal que j'ai une remarque à faire. Mais c'est sur les retranscriptions intégrales que l'on nous communique. La dernière fois j'ai abordé le sujet des attroupements de jeunes au niveau des Brêts Barjaquets et il a été transcrit des « accouplements » de jeunes sur les Brêts Barjaquets. La question que je me pose, j'incrimine pas le personnel, loin s'en faut, mais il y a-t-il un élu qui relit les procès-verbaux ? Et puis il y a quelque chose qui m'interpelle sur les conseils municipaux. Depuis quelque temps, je reçois des mails concernant les commissions des finances qui ont lieu et qui précèdent la venue d'un conseil municipal sur lequel il est stipulé que parfois faute de temps on ne peut pas m'envoyer des rapports à temps. Alors je pense que ça pose un problème. Déjà d'une part pour que nous puissions les étudier correctement. Deuxièmement, c'est parce que si le personnel manque de temps, je pense que c'est parce que la tenue des conseils se fait tous les mois et que c'est très difficile de pouvoir s'organiser. Et donc, et en plus il faut dire que la tenue tous les mois d'un conseil municipal coûte aux contribuables, parce que comme vous le voyez tous les mois les personnes qui filment, notamment la société qui est mandatée par la collectivité coûte de l'argent. Je crois que c'est de l'ordre de 1500 € la séance. Alors est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité de réespacer à nouveau les conseils municipaux comme ils étaient auparavant parce que comme ça ça nous permettra d'avoir des rapports déjà dans les temps pour mieux les étudier.

Mr Le Maire : je ne pense pas que ce sera en espaçant les conseils municipaux. Quand il y a des conseils municipaux qui sont tous les mois, il y a une quinzaine de rapports, quand il y a tous les deux mois, il y en aura 30 mais ceux qui arriveront derniers seront toujours,

Mme Lucchini : non, j'ai travaillé à l'intérieur, je sais très bien la difficulté que peut rencontrer le personnel pour procéder à la rédaction du PV. Enfin il est difficile de tenir un rythme mensuel.

Moi je le signale mais de toute façon je tiens à avoir des rapports dans les délais et non pas que l'on me dise, et je le redis ; cela n'a rien à voir pour vous ; enfin je parle au niveau du personnel ; que l'on m'adresse des rapports dans les temps. Parce que ça fait trois fois, alors il y a eu des jours fériés à un moment donné mais au mois de juin il n'y a pas eu de jours fériés et j'ai reçu la même chose. Voilà je tenais à le dire.

Mr le maire : vos vœux vont être exaucés puisque le prochain conseil municipal se situera fin septembre.

Mme Lucchini : bien sûr mais ça c'est les vacances. Mais après il y a un rythme mensuel à nouveau qui est indiqué. Et le fait de redire les retranscriptions intégrales ce serait quand même une bonne chose.

Mr Le Maire : nous passons au rapport numéro un : compte rendu des décisions. Des questions ?

Mme Lucchini : alors moi j'en ai quelques-unes. La 1526, prestations de mise à disposition de personnel intérimaire, donc vous avez recours à du personnel intérimaire pour le service entretien restauration permettant une activité. Je voudrais savoir est ce que c'est parce que vous supprimez finalement le volant de remplaçante ou pas ?

Mr Le Maire : ce volant de remplaçante est supprimé oui et non. Sauf que ces remplaçantes seront reprises par le prestataire.

Mme Lucchini : oui mais au niveau de la mairie, on aura plus ce volant de remplaçante. Vous aurez à faire à une agence d'intérim.

Mr Le Maire : elles seront proposées aux prestataires.

Mme Lucchini : d'accord. Je vois aussi toujours dans la prestation de nettoyage du bâtiment, vous avez recours, ça je pense que c'est un acte de privatisation, le nettoyage du centre aquatique familial et également le nettoyage forfaitaire de 12 bâtiments communaux. Donc, est-ce que ces prestations vont nous diminuer, peuvent se faire notamment parce qu'il y a eu du personnel qui est parti en retraite ? Et si c'est le cas, combien de personnel.

Mr Le Rudulier : s'agissant de cette prestation, j'attire votre attention sur le fait que les 24 000 21 600 € du centre aquatique familial, c'est une prestation qui a été reconduite.

Mme Lucchini : oui oui mais,

Mr Le Rudulier : elle existait déjà sur les quatre années antérieures. La nouveauté se résume sur l'externalisation de 12 bâtiments communaux. C'est un mode de gestion que nous assumons, qui va permettre une économie de la masse salariale de 200 à 300 000 €.

Mme Lucchini : d'accord. Ça correspond à peu près à combien de personnes ?

Mr Le Rudulier : ça correspond grosso modo à 11 personnes.

Mme Lucchini : ce sont des départs en retraite ? Qu'est-ce que c'est qui vous a permis de vous organiser comme ça ?

Mr Le Rudulier : ce sont des recours, ce qu'on appelle des contractuels puisqu'on avait un volet de 12 à 13 contractuels que nous arrêtons.

Mme Lucchini : d'accord.

Mr Le Rudulier : oui mais c'est lié justement, on en avait parlé par rapport à la pénibilité de ces bâtiments et à la mécanisation.

Mme Lambrechts : ça veut dire que c'est bien une privatisation de services ?

Mr Le Rudulier : absolument.

Mme Lucchini : ça fait longtemps que c'est annoncé ça.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mme Lucchini : c'est bon pour moi.

Mme Lambrechts : je suis contre la privatisation de l'emploi public.

Mme Lucchini : qu'est-ce que vous avez dit ?

Mme Lambrechts : je suis contre la privatisation de l'emploi. C'est toujours dans la même lignée.

Mr Le Maire : rapport numéro 2 : décision modificative numéro 1- budget principal de 2015. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : merci. Donc première décision modificative suit au budget principal. Dans les grands axes puisque vous avez l'ensemble du détail. S'agissant de l'affectation fonctionnement, mis à part quelques réajustements de crédit par rapport aux festivités notamment la maintenance de la vidéo protection pour la première tranche. Puisque la première tranche s'est arrêtée en termes de garantie, elle s'arrête à partir de juillet. 9000 €. Nous pouvons noter le réajustement de crédit par rapport aux subventions de fonctionnement des associations locales suite à des décisions par rapport à des associations qui étaient en difficulté. Ce sont les délibérations antérieures. Et également l'avenant sur le marché DOLZA. Par rapport au débroussaillage et travaux d'égagements qui ont eu lieu à travers de la commune pour être en conformité avec la réglementation en vigueur. Voilà. Juste une chose, le désengagement de l'État est beaucoup plus important que prévu puisqu'on a dû réajuster à -40 000 € globalement de la dotation forfaitaire annuelle. Et puis quelques réajustements au niveau des taxes foncières et taxes d'habitation suite aux notifications. Voilà sur la section de fonctionnement. Sur la section d'investissement excepté le réajustement de crédit par rapport aux pôles d'échange multimodal qui fait suite au transfert de compétences. On avait inscrit des crédits en investissement, nous sommes donc obligés suite au transfert et c'est une bonne nouvelle d'enlever ces crédits. Nous avons quand même les travaux du guichet unique de l'annexe, on en avait parlé lors du dernier conseil pour un montant avoisinant les 200 000 € que nous budgétions et qui seront réalisés ; d'ailleurs les travaux ont déjà démarré. Deuxième aspect est par rapport au projet de requalification d'entrée du collège est au regard de l'autorité organisatrice de transport qui nous avait demandée des quais d'embarquement pour les transports en commun. Et le réajustement est de 230 000 €. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ?

Mme Lucchini : oui. Alors j'aurais voulu quelques précisions sur les 24 000 € de pertes de créances.

Mr Le Rudulier : alors c'est une admission en non valeur, c'est-à-dire clairement c'est une enveloppe que le trésorier payeur qui nous a demandé d'inscrire au budget de mémoire. Nous n'avons pas encore le détail de ces admissions en non valeur. On l'aura à la fin de l'exercice à travers le fonds administratif je présume.

Mme Lucchini : d'accord.

Mr Le Rudulier : de toute façon, on le passera en délibération au conseil municipal, c'est la règle.

Mme Lucchini : oui mais comme je le vois là, je pensais qu'il fallait passer une délibération en premier.

Mr Le Rudulier : pardon ?

Mme Lucchini : je pensais qu'il fallait délibérer d'abord sur,

Mr Le Rudulier : non vous pouvez faire les deux. Vous inscrivez en DM et vous délibérez après.

Mme Lucchini : d'accord. J'aurais voulu des précisions sur le réajustement des frais d'impression des nouveaux événements sur l'histoire de flyers. De mémoire juste avant les élections nous avons acheté un matériel d'impression assez performant. Vous nous aviez dit à cette occasion que ça nous permettrait d'imprimer les flyers. Pouvez-vous m'expliquer ces 5000 € ?

Mr Le Rudulier : c'est tout simplement parce qu'on a multiplié les événements puisque par rapport à la programmation festive et culturelle des années antérieures, il y a beaucoup plus d'événements. Et donc ça génère plus de frais en termes de communication. C'est le volume qui a augmenté.

Mme Lucchini : d'accord, mais ce volume là est relatif à cette machine que nous avons achetée ?

Mr Le Rudulier : c'est-à-dire ? Je ne comprends pas.

Mme Lucchini : c'est-à-dire, est-ce que la machine, ont payé un loyer peut être mensuel ; je ne m'en souviens plus ; pour que nous puissions imprimer ces flyers.

Mr Le Rudulier : ça n'est pas mensuel c'est annuel.

Mme Lucchini : disons que c'est une location et je ramène ça au niveau mensuel. Donc là ce que je voudrais savoir c'est est ce que c'est 5000€ sont relatifs à cette machine parce que vous avez plus d'impression ?

Mr Le Rudulier : c'est de l'externalisation.

Mme Lucchini : alors pourquoi externaliser puisqu'on l'avait achetée ?

Mr Le Rudulier : parce qu'au-delà de l'impression il y a la création également. Il y a des agents qui sont « un peu chargés » par rapport aux travaux de conception qu'on leur demande.

Mme Lucchini : oui mais vous dites qu'on a créé plus d'événement mais on n'en a supprimé. Donc j'aurais pensé que ça pouvait s'équilibrer.

Mr Le Rudulier : vous pouvez nous en citer ?

Mme Lucchini : et bien prenez par exemple, ou alors vous cumulez. Cela ferait un flyer au lieu de deux. Vous prenez la fête de la musique par exemple, qui est couplée à la sardinade, vous ne faites pas 2 flyers, vous n'en faites qu'un.

Mr Le Rudulier : vous oubliez la fête familiale qui aura lieu samedi par exemple. Elle n'existait pas avant. Il y a trois événements au lieu d'un.

Mme Lucchini : si vous permettez, il y avait une journée en Espagne qui avait lieu à l'époque donc pour moi c'est à peu près équilibré.

Mr Le Rudulier : la journée en Espagne ?

Mme Lucchini : oui.

Mr Le Rudulier : au mois de mai ?

Mme Lucchini : voilà. Donc c'était ce genre de choses qui pour moi s'équilibre. Donc 5000 € pour de la communication.

Mr Le Rudulier : pardon ?

Mme Lucchini : 5000 € pour de la communication ! Ensuite vous avez parlé à peu près de 200 000 € pour la création d'un guichet unique, très bien. Est-ce que vous pourriez nous dire, parce que 200 000 € c'est quand même pas une petite somme, quel va être le bénéfice pour les parents avec cet aménagement exactement parce que nous avons du mal un peu à le cerner ?

Mr Le Rudulier : par rapport aux services qu'on met à disposition au guichet unique ?

Mme Lucchini : par rapport au fait que nous avons des services, que les gens venaient à cet endroit-là. Qu'elle va être le gain, l'avantage pour les familles ?

Mr Le Rudulier : l'avantage, je pensais qu'on avait exposé la dernière fois, mais on va le répéter. L'avantage pour les familles c'est de pouvoir faire l'ensemble des démarches administratives s'agissant de la jeunesse et de l'enseignement sur un seul et unique lieu. Tout simplement. C'est aussi géré les files d'attente. C'est vrai que par rapport à des inscriptions qui avaient lieu mensuellement, notamment au niveau du centre aéré. On avait une gestion de file d'attente quand même assez importante. C'est également de pouvoir gérer à travers une plate-forme interactive les demandes des rognacais qui vont pouvoir être orientés sur le bon guichet directement.

Mme Lucchini : veuillez m'excuser mais quelque chose m'échappe. Lorsqu'on venait inscrire les enfants pour la cantine, on venait ici. Lorsqu'on venait pour le centre aéré, on venait ici.

Mr Le Rudulier : oui sur trois lieux différents.

Mme Lucchini : oui trois bureaux différents.

Mr Le Rudulier : oui absolument.

Mme Lucchini : donc là ce que vous voulez dire c'est que vous allez regrouper sur un même espace ?

Mr Le Rudulier : absolument de 70 m<sup>2</sup> avec une salle d'attente digne de ce nom pour les usagers. Également ça va avec le portail famille que l'on va élargir à l'ensemble des prestations de l'enfance et de l'enseignement pour améliorer l'accueil qualitatif et faire moins de quantitatif au niveau l'accueil de physique.

Mme Lucchini : d'accord. Et comment vous pensez alors, puisque vous dites que ça va permettre de mieux gérer les inscriptions, comment, ça va permettre d'éviter par exemple ces files d'attente qu'il y a à quatre heures du matin, les gens se

Mr Le Rudulier : à quatre heures du matin n'exagérons pas.

Mme Lucchini : si moi j'en connais.

Mr Le Rudulier : il y en a même qui campe, il paraît.

Mme Lucchini : oui tout à fait parce qu'il y en a qui viennent à cinq heures du matin. Mais prenez-le en rigolant mais les familles ne rigolent pas.

Mr Le Rudulier : non je ne rigole pas. Je suis très sérieux comme vous.

Mme Lucchini : oui mais bon, allez sur Face book vous verrez les gens expliquent.

Mr Le Rudulier : ce qui se dit sur Facebook, vous savez.

Mme Lucchini : oui mais justement. Les gens expliquent les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et moi j'aimerais bien savoir dans quelle mesure,

Mr Le Rudulier : vous devriez être satisfaite,

Mme Lucchini : si vous me laissez terminer mon intervention au lieu de m'interrompre chaque fois ce serait bien. Donc j'aimerais savoir dans quelle mesure aura pouvoir éviter ce type,

Mr Le Rudulier : tout simplement en évitant aux parents de se déplacer puisqu'à travers le portail famille, vous allez pouvoir faire toutes les démarches administratives de la préinscription au paiement.

Mme Lucchini : d'accord, alors une question. Aujourd'hui vous avez des familles qui viennent, qui effectivement patientent depuis longtemps et viennent très tôt pour être sûrs d'avoir une place pour leurs enfants. Donc là on va s'inscrire par Internet. C'est les premiers arrivés, les premiers servis ? Comment ça va se passer ?

Mr Le Rudulier : c'est la règle. Premier arrivé, premier servi ! Premier servi par rapport à l'ouverture du guichet en ligne.

Mme Lucchini : écouter on verra donc à l'usage ce que ça va,

Mr Le Rudulier : c'est un peu comme les ventes privées sur Internet.

Mme Lucchini : oui, d'accord. J'aurais une autre question par rapport aux travaux de la vidéo protection. Je vois 100 000 € donc on arrive à 500 000 pour la deuxième tranche ?

Mr Le Rudulier : Absolument. Oui.

Mme Lucchini : d'accord. Et ensuite, pour l'achat du véhicule du comité feu et forêts, j'étais surprise, d'habitude mémoire, le conseil général souvent finançait ce genre d'acquisition.

Mr Le Rudulier : Là ils ne le font plus.

Mme Lucchini : ils ne le font plus d'accord. C'est bon à savoir. C'est quoi comme type de véhicule, c'est un quatre quatre ?

Mr Le Rudulier : c'est un quatre quatre oui. C'est un véhicule qui a plus de 25 ans qu'on remplace, qui avait plus de 260 000 km exactement.

Mme Lucchini : oui, il en avait besoin. Effectivement.

Mr Le Rudulier : oui.

Mme Lucchini : c'est tout. Merci.

Mr Le Rudulier : merci.

Mme Lambrechts : j'ai des questions aussi. Dans le fonctionnement, j'aimerais savoir pour la maintenance de la vidéo protection de la première tranche c'est pour cinq mois de juillet à décembre. C'est un cout de 100 000 €, je voulais savoir si c'est un cout qui va être pérennisé ?

Mr Le Rudulier : pérennisé mais proratisé.

Mme Lambrechts : oui forcément j'imagine. Donc ça être comme ça,

Mr Le Rudulier : absolument.

Mme Lambrechts : c'est pour la première tranche ça va être comme ça pour chaque tranche ?

Mr Le Rudulier : absolument. Je crois que la garantie s'estompe. Donc il y a un an de garantie et on prend le contrat de maintenance sur 3 à 5 ans.

Mme Lambrechts : donc ça va être accumulé ?

Mr Le Rudulier : absolument.

Mme Lambrechts : cela va faire énorme quand même.

Mr Le Rudulier : ça va faire 50 000 € grosso modo. Et c'est le prix à payer. Vous savez si vous faites un système de vidéo protection, on a intérêt à ce que le système fonctionne quand même.

Mme Lambrechts : Je voulais savoir aussi le renouvellement des abonnements à L'OM, il y a 5000 €. Je voulais savoir, ce sont des abonnements qui sont utilisés par qui ? Est-ce que c'est les professeurs de foot je suppose ? Ou les enfants ? C'est des joueurs ?

Mr Le Rudulier : non ce sont ceux qui s'inscrivent.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mr Le Maire : cela fait 10 ans que ça existe. D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro trois : adhésion au groupement de commandes initié par le syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône pour l'achat d'électricité de services en matière d'efficacité énergétique. Mr Schacre.

Mr Schacre : les tarifs réglementés de vente d'électricité appliquée en France seront supprimés au 1er janvier 2016. Il convient donc aux communes de conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergie électrique dans le respect des règles de la commande publique. Dans un souci de simplification et d'économie, le syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône a souhaité pouvoir mettre ses compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs adhérents à la structure, en les rassemblant au sein d'un groupement de commandes dédié. Ce groupement permettra ainsi d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des offres compétitives. Ce groupement se matérialise par la conclusion d'un acte constitutif du groupement entre ses membres joints en annexe. C'est-à-dire

toutes les villes du département sauf Marseille. La commune de Rognac ayant des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité ainsi que des besoins en services d'efficacité d'énergie, souhaite adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et de services initiés par le SMED 13 dont il est le coordonnateur. La commune de Rognac sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ces différents points de livraison. Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 juin 2015, et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal de décider de l'adhésion de la commune de Rognac au groupement de commandes précitées pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés, d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes joints en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Mr Le Maire pour le compte de la commune des notifications de la présente délibération au coordonnateur, de prendre acte que le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat.

Mr Molino : une question s'il vous plaît. Vous avez dit que pratiquement toutes les communes du département adhèrent. Parce que j'ai vu que dans le contrat qui est joint, enfin dans l'acte consécutif, il est écrit qu'il y a une participation financière des communes. Est ce qu'on a déjà estimé ce que ça allait coûter à peu près à la commune de Rognac.

Mr Schacre : 1149 € par an. C'est la cotisation.

Mr Molino : d'accord. Comment se fait-il que serait indiqué clairement dans l'acte ? Puisqu'ils disent qu'il y a une participation financière ? Avec le calcul qui est alambiqué, ça fait que 1149 € ? Vous avez vu qu'il y a un calcul qui est donné en paragraphe 7.3.

Mr Schacre : oui.

Mr Molino : page six. Cette participation financière équivaut à 1149 € ?

Mr Schacre : c'est en fonction des communes.

Mr Molino : d'accord. Mais c'est étonnant qu'ils n'aient pas donné le montant. Encore une fois, c'était pour savoir ce que cela soit coûté.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro quatre : approbation du rapport de la CLETC de la communauté d'agglomération agglomération Provence du 18 mai 2015. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : la CLETC s'est réunie le 18 mai 2015. Trois aspects sur cette commission locale d'évaluation des charges à transférer. Premièrement, les pôles d'échanges multimodaux de l'ensemble de la communauté d'agglomération. La préparation et l'évaluation provisoire des zones d'activités des différentes communes, puisque vous savez qu'au 1er janvier 2016, la partie développement économique par sur la métropole donc on prépare le transfert en intégrant nos zones d'activité au niveau de la communauté d'agglomération. Et le troisième point qui pose souci c'est la révision des attributions de compensation dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier fiscal je vous l'ai exposé la dernière fois, sachant qu'il ne peut pas y avoir de réévaluation l'attribution de compensation si nous n'avons pas de transfert de compétences. Donc pour l'heure le préfet a déjà retoqué en tant que telle la première évaluation qui avait été faite sur les 1 200 000 € s'agissant de Rognac mais sur l'ensemble de la commune. Donc on est

en train d'habiller attribution de compensation, le gonflement d'attribution de compensation par rapport aux transferts de compétences des zones d'activités communes. Voilà.

Mme Lucchini : donc ça veut dire qu'aujourd'hui il y a 1 200 000 € de recettes supplémentaires que ramène les taxes que nous allons tous découvrir sur notre feuille d'impôts en septembre et octobre, sur les taxes foncières et d'habitation sont camouflées finalement par,

Mr Le Rudulier : cela n'est pas ce que j'ai dit. C'était le deuxième aspect puisqu'il y avait effectivement un alignement des impôts, des taxes d'habitation par rapport à la MPM qui était le taux le plus haut.

Mme Lucchini : oui, d'accord. C'était les millions 1200 000 €.

Mr Le Rudulier : cela on l'a expliqué, c'était le premier montage. Le second montage, c'est là où le second montage pose problème. Étant donné que la plus-value devait être restituée aux communes au vu de l'abattement que la métropole appliquera de plein droit en 2016 de 15 % au niveau de l'AC. Donc c'était pour avoir une perte minimum au niveau de l'AC. Donc gonfler artificiellement l'AC sur quelques, enfin sur l'année de l'exercice budgétaire 2015 pour anticiper l'abattement sur 2016. Et c'est ce mécanisme-là qui pose problème à l'État. Puisqu'on ne peut pas avoir « de gonflement de L'AC » s'il n'y a pas de transfert de compétences.

Mr Molino : de transfert de compétences.

Mme Lucchini : donc là vous transférez,

Mr Le Rudulier : de réévaluation plutôt que ce soit négatif en positif.

Mme Lucchini : vous transférez les zones d'activité,

Mr Le Rudulier : alors, les zones d'activité de toute façon sont transférées de plein droit au 1er janvier 2016.

Mme Lucchini : oui.

Mr Le Rudulier : on anticipe ce transfert là pour le mois de septembre, je crois qu'on doit rendre notre copie le 15 juillet ou le 10 juillet effectivement agglomération Provence pour pouvoir délibérer courant septembre. Ce qui répond aussi à votre question parce que la multiplication des conseils municipaux, c'est aussi liée à des obligations ; si Madame Lucchini, je peux vous ressortir les obligations en mai, avril et mars liées à des transferts de compétences. FPIC ou autre. Peu importe. Pardon ?

Mme Lucchini : ça fait un an que ça dure.

Mr Le Rudulier : oui parce que c'est la préparation justement au transfert de compétences. Peu importe. Au-delà de ça, cela veut dire que on tente par ce mécanisme là de valoriser l'AC des communes à travers le transfert des compétences des zones d'activités économiques.

Mme Lucchini : mais alors, excusez-moi j'essaye de comprendre. Donc on essaye comme ça mais le transfert a un coût réel !

Mr Le Rudulier : oui.

Mme Lucchini : il va être évalué après, c'est ça que je ne comprends pas exactement.

Mr Le Rudulier : le transfert va être évalué après. Il est en train d'être évalué et chiffré par les services. Voilà.

Mme Lucchini : voilà. Donc les 1 189 000 € c'est finalement la révisions de l'AC et on passe en même temps le transfert de compétences des zones d'activité.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mme Lucchini : mais ensuite, le véritable transfert va être évalué.

Mr Le Rudulier : oui. Il y aura une revalorisation.

Mme Lucchini : d'accord, donc c'est bien ce que j'avais compris.

Mr Molino : d'accord.

Mme Lucchini : c'est-à-dire qu'aujourd'hui on passe,

Mr Le Rudulier : c'est une clause de revoyure.

Mme Lucchini : on passe les zones d'activité pour faire passer cette révision de l'attribution de compensation mais il y aura une deuxième révision qui sera par rapport,

Mr Le Rudulier : absolument, c'est tout à fait logique.

Mme Lucchini : d'accord. OK. Par contre ce que j'ai bien apprécié dans ce rapport, c'est qu'il était rappelé ce que j'avais dit la dernière fois, que : « la révision vise à donner la possibilité à chaque commune de diminuer ses taux d'imposition 2015 pour maintenir la pression fiscale globale sur le territoire ». Donc c'est bien ce que je vous avais dit la dernière fois où nous avons réclamé une baisse des taux communaux pour essayer de neutraliser cette hausse. Vous nous avez répondu que vous ne vouliez pas la faire parce qu'il risquait d'y avoir des variations. Mais vous nous avez dit tout et son contraire dans le même conseil. Parce que dans le même conseil vous nous aviez dit que de toute façon, il n'y aurait pas d'impact, de hausses d'impôts par rapport ni aux NAP ni par rapport au transfert à la métropole. Vous me suivez dans mon raisonnement ou pas ? Vous voulez que je reprenne ? Parce que je vous vois,

Mr Le Rudulier : oui parce qu'une augmentation d'impôts par rapport aux NAP, je ne vois pas trop...

Mme Lucchini : la dernière fois, je vous ai interpellé par rapport au fait que nous avons maintenu nos taux communaux.

Mr Le Rudulier : oui.

Mme Lucchini : voilà et qu'en septembre ou en octobre lorsque nous allons recevoir taxe foncière taxe d'habitation, les contribuables vont découvrir des taux qui auront été augmentés. Cela va leur faire,

Mr Le Rudulier : au niveau de l'intercommunalité précisément.

Mme Lucchini : oui.

Mr Le Rudulier : précisez bien pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté.

Mme Lucchini : oui, oui. Non mais je précise bien justement. Au niveau de l'intercommunalité, nous avons des taux qui vont augmenter. Il y avait un article de presse qui indiquait que finalement un contribuable qui payait 1000€ d'impôts se verra contraint de payer 1150 € d'impôt. Ce qui représente à peu près,

Mr Le Rudulier : c'est l'anticipation de la hausse de fiscalité qui aura été automatique à travers la métropole.

Mme Lucchini : je sais. J'ai très bien compris mais laissez-moi s'il vous plaît une fois encore aller jusqu'au bout de mon raisonnement. Comme ça nous nous comprendrons mieux. Donc nous allons avoir au travers des taux d'intercommunalité 15 % de plus d'impôts que vont devoir assumer les contribuables Rognacais. Même si c'est l'intercommunalité. Or la recette que va percevoir l'intercommunalité elle est intégralement reversée. Il s'agit des 1 200 000 € dont nous avons parlé. Je finis après vous me donnerez votre explication.

Mr Le Rudulier : pour l'heure, il n'y a rien de reverser justement. C'est cela qui pose souci.

Mme Lucchini : non mais vous essayez justement.

Mr Le Rudulier : qu'est-ce que je vous ai dit la dernière fois ? Je vous ai dit on attend le reversement effectif et le coût de l'abattement de 2016 pour pouvoir baisser nos taux communaux. C'est toujours ce qu'on s'est dit. Non mais attendez, vous comprenez bien qu'aujourd'hui nous sommes dans une incertitude par rapport à la rétribution aux communes de 1 200 000 € là. Donc toutes les communes qui ont baissé,

Mme Lucchini : c'est notamment par rapport au préfet qui nous dit que tant il n'y a pas de transfert de compétences.

Mr Le Rudulier : mais oui. Toutes les communes qui ont déjà anticipé la baisse des taux communaux, si jamais ils n'ont pas cette dotation supplémentaire, vont se retrouver dans la mouise.

Mme Lucchini : alors pourquoi vous me dites que, c'est ça que je ne comprends pas.

Mr Le Rudulier : parce que pour l'heure on ne les a pas les 1200 000 € en plus.

Mme Lucchini : je comprends ce que vous expliquez mais d'un autre côté votre discours ne va pas. Parce qu'effectivement on s'attendait à avoir une baisse avec le transfert à la métropole et par rapport aux baisses des dotations de l'État et tout ça. On s'y attendait or vous ce que vous avez indiqué à plusieurs reprises et la vidéo en témoigne, c'est il n'y aura aucun impact pour le contribuable rognacais. Vous êtes en train de nous démontrer,

Mr Le Rudulier : je n'ai jamais dit ça.

Mme Lucchini : si !

Mr Le Rudulier : je n'ai pas dit que la métropole il n'y aurait aucun impact par rapport aux contribuables rognacais. Attendez ! C'est pas moi qui ai écrit la loi Notre quand même. Madame Lucchini soyons sérieux.

Mme Lucchini : je suis très sérieuse et d'ailleurs j'ai,

Mr Le Rudulier : l'abattement de 10 à 15 % des attributions de compensation des 109 communes concernées, c'est inscrit dans la loi.

Mme Lucchini : alors, si vous permettez encore une fois, prenons chacun notre temps de parole, comme ça on se comprendra mieux. La dernière fois vous aviez dit clairement et je vous invite à visionner les vidéos. Vous avez dit clairement qu'il n'y aurait aucun impact pour le contribuable au niveau du passage à la métropole et au niveau,

Mr Le Rudulier : personne ne peut dire ça. Personne n'a pu tenir ce discours là.

Mme Lucchini : c'est très bien parce que finalement on fera un flash-back sur la vidéo aujourd'hui et on vous entendra entrain de dire textuellement cela. Donc vous avez bien dit, effectivement « aucun impact par rapport au passage la métropole » ; ce qui était une utopie totale et ensuite aucun impact par rapport au NAP. C'est les deux choses que vous nous aviez dit en même temps. Il s'avère que,

Mr Le Rudulier : quel rapport entre les NAP et la métropole ?

Mme Lucchini : c'est ce que vous aviez dit. C'est ce que vous aviez vous-même dit en même temps pour montrer que finalement préserver le pouvoir d'achat des rognacais, enfin il y a, Mr Le Rudulier mais je vous ai déjà dit de me laisser aller jusqu'au bout.

Mr Le Rudulier : les NAP à la rigueur, laissez-moi vous expliquer une chose. Les NAP c'est un service public en tant que tel.

Mme Lucchini : je le sais.

Mr Le Rudulier : vous le savez ? Vous avez plusieurs manières le financer le service public. Soit par l'autofinancement de la commune. Soit par une politique tarifaire. Soit par l'augmentation de la fiscalité. Vous ne croyez tout de même pas qu'on va augmenter la fiscalité pour financer des NAP ?

Mme Lucchini : je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous vous y étiez engagé d'ailleurs, vous l'aviez dit. Maintenant je reviens sur ce que vous avez dit et vous aurez le plaisir de le voir sur cette vidéo puisque nous ferons un flash-back pour montrer les propos que vous avez tenu la dernière fois. Vous nous aviez dit qu'il n'y aura aucun impact sur la fiscalité Rognacaise et par rapport au passage à la métropole. Et je vous avais bien dit, attendez, laissez-moi finir s'il vous plaît.

Mr Le Rudulier : d'accord.

Mme Lucchini : je vous avais bien dit la dernière fois et je vous avais demandé le montant de la recette supplémentaire qui allait vous être reversée. Vous m'aviez dit « 1 200 000 € » et avec mon groupe nous vous avons dit : « nous pensons, comme le font beaucoup de communes, qu'il serait bon de baisser les taux communaux de la ville ». Parce que les 1 200 000 € que vous prenez en 2015 dans la poche du contribuable, cela ils sont perdus. C'est fini et on les aura payé. Enfin tous les contribuables les auront payés, on ne reviendra pas dessus. Donc c'est bien ce qu'on appelle une augmentation d'impôts. Vous pouvez le dire comme vous voulez mais,

Mr Le Rudulier : oui vous l'avez voté d'ailleurs au niveau du conseil communautaire.

Mme Lucchini : mais bien sûr ! Mais pourquoi je l'ai voté par ce que le président et j'ai l'article de presse qui est ici, le président a bien expliqué que les communes avaient tout le loisir,

Mr Le Rudulier : non, vous n'y étiez pas au conseil communautaire.

Mme Lucchini : je regrette Monsieur.

Mr Le Rudulier : le jour où ça a été voté, vous n'y étiez pas. Entre un article de presse et ce qu'a dit le président dans l'exposé de ses motifs par rapport à ces délibérations là...

Mme Lucchini : Mr Le Rudulier s'il vous plaît n'essayez pas de noyer le poisson ! Parce que c'est votre habitude.

Mr Le Rudulier : je n'ai pas noyé le poisson.

Mme Lucchini : je finis ! L'article de presse à plusieurs reprises, ici, dans le journal qui a été volontairement ; vous savez c'est le journal de l'agglomération, non c'est « les infos de l'agglomération Provence », donc le président a bien indiqué que les communes pouvaient baisser le taux. Dans le rapport de la CLECT, il est encore dit une fois que les communes avaient tout le loisir de baisser la fiscalité pour le neutraliser et au conseil ça a été dit ; alors excusez moi je ne me souviens pas si j'étais présente ou pas ce jour-là ; mais de toute façon j'ai les et PV qui l'indiquent. Pour le passage Donc c'est bien ce que je vous dis. Donc j'ai voté à l'agglomération l'augmentation parce qu'elle est indispensable pour le passage à la métropole et pour que justement du fait qu'on gonfle le montant, l'impact des 15 % que la métropole va baisser, ça sera amoindri, je suis tout à fait d'accord.

Mr Le Rudulier : vous êtes d'accord là-dessus ? Sur ce mécanisme là ?

Mme Lucchini : je suis tout à fait d'accord.

Mr Le Rudulier : on avance !

Mme Lucchini : s'il vous plaît ! Je sais de quoi je parle dans ce domaine ! Donc même si ça vous fait beaucoup sourire, moi ça ne me fait pas sourire par ce que je veille justement à ce que l'on prend dans la poche des rognacais. Donc lorsque j'ai voté à l'agglomération, j'ai voté cette augmentation de 15 % pour que lorsqu'il y a un passage à la métropole, comme on sait qu'il va y avoir une baisse de l'attribution de compensation qui risque d'être revu à 15 % de moins. En gonflant le chiffre en amont, on doit se retrouver à peu près avec la même AC au niveau de la métropole. Mais parallèlement, je vous ai demandé avec mon groupe dans cette même salle de baisser notre fiscalité parce que nous allons avoir 1 200 000 € de plus qui devait rentrer. Alors vous me dites aujourd'hui que le préfet, finalement met des bâtons dans les roues parce qu'il n'y a pas de transfert de compétences. Nous sommes aujourd'hui en train de l'habiller avec le transfert des zones d'activités. Donc que vous avez 1 200 000 € de plus qui rentre dans les caisses de la commune,

Mr Le Rudulier : non ça c'est ce que vous dites ! Pour l'instant nous n'avons aucune certitude.

Mme Lucchini : mais par contre il sort 1 200 000 € de plus des poches des rognacais ! Ça nous tenons à le dire. Pour une équipe qui s'est engagée à ne pas procéder à des augmentations d'impôts !

Mr Le Rudulier : c'est le cas !

Mme Lucchini : non ce n'est pas le cas. Si vous avez l'habitude de prendre les gens pour des imbéciles, ici non !

Mr Le Rudulier : Madame Lucchini attendez !

Mme Lucchini : non s'il vous plaît ! Ne perdons pas de temps, arrêtez, vous n'arriverez jamais à me convaincre !

Mr Le Rudulier : vous ne voulez pas que je vous explique alors ?

Mme Lucchini : ne perdons pas de temps parce que vous savez Mr Le Rudulier, je vais être franche, chaque fois qu'il y a un problème vous nous sortez des mensonges et je le dis clairement.

Mr Le Rudulier : donc l'abattement de 10 à 15 % c'est un mensonge !

Mme Lucchini : non ça n'est pas ça !

Mr Le Rudulier : Madame Lucchini, l'alignement des taux d'imposition au niveau de l'intercommunalité, est prévu dans la loi MAPAM et la loi Notre. D'accord ?

Mme Lucchini : mais je ne vous ai rien dit là-dessus.

Mr Le Rudulier : d'accord donc dire que c'est la commune qui a augmenté les taux c'est un mensonge. Ici vous mentez !

Mme Lucchini : je ne vous dis pas ça !

Mr Le Rudulier : ça veut dire que même si agglomération Provence n'avait pas fait ce mécanisme là, au 1er janvier 2016, il y aurait systématiquement l'augmentation des impôts locaux,

Mme Lucchini : non vous noyer le poisson encore.

Mr Le Rudulier : mais non c'est la loi ! Madame Lucchini lisez un peu les lois.

Mme Lucchini : je ne mets pas en cause l'augmentation de l'agglomération pour la revalorisation des taux. Je ne le mets pas en cause.

Mr Le Rudulier : la revalorisation des taux était inscrite dans la loi. D'accord ? Donc au 1er janvier 2016, de toute façon il aurait eu des augmentations pour les contribuables puisque c'est la métropole qui le veut. Est-ce que ça c'est un mensonge ou pas ? Est-ce que je mens quand je dis ça ?

Mme Lucchini : attendez, nous anticipons,

Mr Le Rudulier : pour l'heure est ce que les 1 200 000 € nous les avons au niveau du budget Madame Lucchini ? Est-ce qu'il y a eu une décision modificative qui notifie les 1 200 000 € ?

Mme Lucchini : on va les avoir. Mr Le Rudulier vous êtes en train,

Mr Le Rudulier : est-ce qu'on a délibéré au sein du conseil communautaire pour les 1 200 000 € ? La réponse est non ! Est-ce que c'est un mensonge ?

Mme Lucchini : de toute façon vous avez une façon de noyer le poisson... Ce que vous n'arriverez pas à noyer c'est le contribuable qui se paye 3000 € d'impôt lorsqu'il va payer finalement 450 € de plus.

Mr Le Rudulier : les 1 200 000 €, une fois qu'ils seront notifiés, une fois qu'on aura eu l'abattement au niveau de l'AC, on pourra réviser notre taux communaux c'est ce que je vous ai dit la dernière fois. C'est-à-dire, la stabilité de la pression fiscale, c'est seulement en 2016. Mais écoutez un peu Madame Lucchini !

Mme Lucchini : écouter, vous nous prenez un peu pour des imbéciles. Ce qui a été pris dans la poche des contribuables sera pris.

Mr Le Rudulier : c'est de la démagogie !

Mme Lucchini : mais bien sûr ! Les autres communes sont démagogues.

Mr Le Maire : quand on est une commune comme ça, comme Salon de Provence pour ne pas la nommer,

Madame Lucchini : il n'y a pas que Salon !

Mr Le Maire : qui avait une taxe d'habitation de 27 et qui passe à 25, certes ils ont baissé. Ils sont passés de 27 à 25. Je préfère payer la taxe d'habitation de Rognac à 9,88 que celle de Salon-de-Provence à 25.

Mme Lucchini : en revanche je vais vous parler de quelque chose Monsieur Guillaume. Je vais vous parler des bases sur lesquelles sont calculés les taux. Part que vous prenez par exemple Berre, vous pouvez avoir 10 % d'impôts, cela ne fera pas la même chose que 10 % d'impôt sur Rognac parce que les bases sont plus élevées à revenir. Donc je ne sais pas,

Mr Le Rudulier : les bases rassurez-vous Madame Lucchini, cela n'est pas nous qui les imposons, l'augmentation ?

Mme Lucchini : bien sûr que non !

Mr Le Rudulier : parce que j'ai vu ça quelque part il y a un an et demi.

Mme Lucchini : non les bases ça n'est pas. Non je n'ai jamais dit ça. Arrêtez s'il vous plaît ! J'en ai assez de votre manière de noyer le poisson ! Arrêter de prendre les gens pour des imbéciles s'il vous plaît ! Je veux dire que si dans votre équipe tout le monde gobe ce que vous dites, c'est votre affaire. Moi ici,

Mme Clisson : attention aux insultes Madame Lucchini !

Mme Lucchini : ce ne sont pas des insultes !

Mme Clisson : ce sont des façons de parler qui ne me conviennent pas.

Mme Lucchini : c'est votre problème.

Mme Clisson : non mais je ne me laisse pas faire Madame Lucchini.

Mme Lucchini : en tout cas vous cautionnez aujourd'hui tout ce qui est fait. Moi ce que j'explique,

Mme Clisson : Mr Le Rudulier a en charge des finances et il ne s'agit pas de gober quoi que ce soit.

Mme Lucchini : vous avez le droit Madame et le loisir de le faire mais moi je tiens à dire,

Mme Clisson : Mr Le Maire est ce que vous pourriez prendre des dispositions s'il vous plaît ?

Mme Lucchini : mais continuons, on est en plein dans le débat ! Mais qu'est-ce que c'est que cette affaire ?

Mme Clisson : vous n'avez pas à prendre parti les membres du conseil municipal ?

Mme Lucchini : non !

Mme Clisson : et bien justement !

Mme Lucchini : non mais ce que je vous explique, c'est qu'à nous, on ne nous fera pas gober n'importe quoi ! C'est tout !

Mme Clisson : on n'a pas besoin d'avoir des remarques de votre part.

Mr Le Rudulier : lisez la loi MAPAM, la loi Nôtre et revenez nous voir. Il n'y a pas de souci. Si je me suis tombé sur un article...

Mme Lucchini : non vous ne vous trompez pas, vous noyez le poisson c'est tout!

Mr Le Rudulier : non !

Mme Lucchini : écoutez nous allons passer, de toute façon comme je vous dis le contribuable verra bien ce qu'il devra sortir dans quelques mois.

Mr Le Rudulier : le contribuable, effectivement il aura une augmentation de la pression fiscale liée à la mise en place de la métropole qui a intégré la pression fiscale de la loi Notre. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Mme Lucchini : avec des recettes qui reviennent la commune !

Mr Le Rudulier : mais non ! C'est faux !

Mme Lucchini : c'est marqué noir sur blanc. Le président l'a expliqué à maintes reprises.

Mr Le Rudulier : si le président l'a expliqué... C'est faux ! C'est un mécanisme qui permettra de stabiliser l'attribution de compensation entre 2014 et 2016. Donc ne dites pas qu'il y a 1 200 000 € qui revient dans la poche de la commune ! Ce n'est pas vrai !

Mme Lucchini : attendez, vous allez voir ! La décision d'augmenter les fameux taux : « cette décision permet de générer un produit fiscal supplémentaire de 12 millions d'euros qui sera reversé intégralement aux 17 communes. Il reviendra chaque commune de mettre en place une stratégie fiscale résultant de cette décision afin de neutraliser cette hausse au niveau de l'intercommunalité ».

Mr Le Rudulier : oui. Alors premièrement, après coup est ce que le président ne dit pas c'est que l'abattement de 10 à 15 % de l'attribution de compensation sur 2016 fera mécaniquement revenir l'attribution de compensation au niveau de 2014. Ça, ce n'est pas dit mais c'est vrai parce que c'est intégré dans la loi. Et ça n'est pas un mensonge Madame Lucchini. Voilà ! Il faut être complet.

Mme Lucchini : non mais à partir de là je suis d'accord.

Mr Le Rudulier : est-ce que vous êtes d'accord avec ça ? Parce que vous l'avez admis tout à l'heure.

Mme Lucchini : je suis d'accord avec vous.

Mr Egéa : en 2016 !

Mme Lucchini : ce que je dis simplement et que la dernière fois vous vous êtes moqués un peu du monde en disant : « il n'y aura aucun impact par rapport au passage à la métropole ».

Mr Le Rudulier : c'est faux !

Mme Lucchini : attendez, heureusement la vidéo est là pour le prouver. On va rigoler ! Passons à autre chose par ce que l'on va perdre du temps pour rien.

Mr Le Maire : moi je confirme que je préfère payer les taux rognacais à 9,88 que les taux salonnais à 25.

Mr Le Rudulier : écouter Madame Lucchini, par rapport à ce que l'on aura en 2016 au niveau de l'attribution compensation, on fera un point. De toute façon, ce sera en toute transparence. En fonction du gain, si on a un gain d'AC et bien on le répercutera au niveau des taxes d'habitation. C'est tout ce que j'ai dit la dernière fois ou alors je me suis mal exprimé.

Mr Molino : oui mais simplement moi ce que je regrette c'est qu'en 2015, les contribuables Rognacais vont devoir mettre la main au portefeuille. C'est tout. À la limite, si on n'avait pas anticipé et qu'on attendait que la métropole se fasse au 1er janvier 2016, et qu'à partir de 2016 les gens payent ce qu'ils ont à payer, les rognacais auraient gagné un an de pouvoir d'achat. C'est tout, moi c'est ce que je regrette.

Mr Le Rudulier : oui mais on n'aurait pas pu éventuellement baisser les taux en fonction du niveau de l'AC que l'on aura.

Mr Molino : non ça évidemment parce que c'est un mécanisme cela. C'est clair.

Mr Le Rudulier : même si on est à 8 000 400 €, c'est la moyenne.

Mr Molino : 8 000 700 €, pardon.

Mr Le Rudulier : 8 000 700 €. On abat de 10 points par exemple, on perd 870 000, c'est-à-dire qu'on va arriver à un niveau qui sera peut-être un peu supérieur par rapport à l'AC qu'on a actuellement.

Mr Molino : qu'on actuellement, tout à fait.

Mr Le Rudulier : ce niveau-là, cette soustraction là, on répercutera pour qu'au niveau des taux communaux, les rognacais puissent « en bénéficiaient » par rapport à la hausse de la métropole qui était inévitable. Est-ce que tout le monde peut comprendre ça ?

Mr Molino : je suis d'accord, sauf qu'en 2015 on aura fait payer les rognacais alors qu'on aurait pu éviter de le faire.

Mr Le Rudulier : Monsieur Molino, pour l'heure, on n'a pas les 1 200 000 €, on est bien d'accord ?

Mr Molino : non mais ce que je veux dire, si on est en train de batailler,

Mr Le Rudulier : il nous reste six mois par ce que juridiquement le 31 décembre, agglomération Provence n'existe plus.

Mr Molino : d'accord mais ce que je veux dire par là c'est que vous est en train de « ferrailer » au niveau de l'agglomération pour que les attributions de compensation soient dans les, parce que les

chiffres qui sont annoncés dans le document de la CLECT, ils ne sont pas sortis du chapeau je veux dire. C'est calculé, c'est quand même assez fiable.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : maintenant c'est qu'on estime qu'on va devoir récupérer cela c'est tout.

Mr Le Rudulier : pour l'instant on l'estime c'est pas si simple puisque on n'a pas eu encore la notification et qu'on est obligé de mettre « de maquiller » le gonflement de l'AC à travers un transfert de compétences.

Mr Molino : oui.

Mme Lucchini : c'est ce que je disais tout à l'heure et on m'a dit : « non on ne maquille pas ». Passons.

Mr Molino : OK.

Mr Le Rudulier : on a des problèmes de compréhension.

Mme Lucchini : exprimez-vous mieux parce que vous verrez après sur les vidéos, vous avez un sérieux problème.

Mr Le Rudulier : détendez-vous Madame Lucchini.

Mme Lucchini : je suis tout à fait détendue. Je voulais seulement m'excuser parce que le temps passe et,

Mr Le Rudulier : heureusement parce que...

Mme Lucchini : et vos conseillers s'impatientent.

Mr Le Maire : bon rapport numéro quatre, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je ne voudrais pas être l'oiseau de mauvais augure mais puisque nous parlons de taux. La taxe d'enlèvement des ordures ménagère,

Mme Lucchini : oui je sais elle va passer à 17 %.

Mr Le Maire : voilà c'est 10 à Rognac et ça n'est pas Marseille et compagnie qui vont passer de 16 à 10.

Mme Lucchini : ils sont à 17.

Mr Molino : non mais c'est sûr qu'on va se faire...

Mr Le Maire : c'est d'ailleurs pour ça,

Mr Molino : c'est la raison pour laquelle je le dis encore une fois. On aurait pu gagner un an pour les rognacais, en tout cas de ne pas augmenter.

Mr Le Rudulier : Monsieur Molino, pour l'instant on ne les a pas reçus.

Mr Molino : non mais ça n'est pas une question de les recevoir. Déjà d'augmenter, je vous avais dit quand j'avais pris la parole la dernière fois,

Mr Le Rudulier : vous savez ce qui aurait été sage Monsieur Molino ? C'est de faire les transferts de compétences avant.

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : de gonfler l'AC, et seulement après de prendre ce genre de délibération. Et là, le président a mit la charrue avant les bœufs, voilà.

Mme Lucchini : il sera content de l'apprendre.

Mr Le Rudulier : pardon ?

Mme Lucchini : il sera content de l'apprendre.

Mr Le Rudulier : mais je lui dirai, il n'y a pas de souci Madame Lucchini.

Mme Lucchini : enfin vous êtes membres quand même de la CLECT, je pense que lorsqu'on y est ce sont des choses à suggérer peut-être. Le rire n'efface pas,

Mr Le Rudulier : détendez-vous !

Mme Lucchini : mais je suis détendue, rassurez-vous. Beaucoup plus que ce que vous ne le pensez

Mr Le Maire : rapport numéro cinq : détermination du taux de promotion pour l'avancement au grade de chef de service de police municipale principale de première classe. Donc je ne vais pas vous lire tout le rapport. Il n'y a qu'une seule personne qui peut prétendre à cet avancement. Donc je vous propose de fixer le taux d'avancement à 100 % parce que sinon il ne pourra pas être nommé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Lucchini : on est pour mais c'est un poste de catégorie B ?

Mr Le Maire : non. C'est pour Monsieur,

Mme Lucchini : c'est le chef de police ?

Mr Le Maire : non !

Mme Lucchini : c'est catégorie C ! Excusez-moi !

Mr Le Maire : c'est pour Monsieur...

Mme Lucchini : c'est « B » ou C'est « C » alors ?

Mr Le Rudulier : c'est « B ». Le chef de service c'est « B ».

Mme Lucchini : d'accord.

Mme Lambrechts : le chef de police c'est « B ».

Mr Le Maire : ça n'est pas le responsable.

Mme Lucchini : non mais c'est un poste de catégorie « B ».

Mr Le Rudulier : absolument.

Mme Lucchini : voilà c'est bien ce que je pensais. Juste une question mais peut-être que vous n'avez pas la réponse. Ça n'a pas un rapport avec ce poste là. Mais par rapport, je crois que c'est directeur de service de police municipale,

Mr Le Rudulier : directeur de la police municipale oui.

Mme Lucchini : voilà. Les effectifs sont de combien ? Je ne m'en rappelle plus pour pouvoir prétendre à ce grade. C'est juste une question.

Mr Le Maire : c'est 40, je crois que c'est ça.

Mme Lucchini : 40. D'accord.

Mr Le Rudulier : il y a une modification au 1er janvier de cette année.

Mme Lucchini : et alors ?

Mr Le Rudulier : donc on a redescendu le seuil à 20. Voilà.

Mme Lucchini : cela veut dire que notre chef de police pourrait éventuellement,

Mr Le Rudulier : peut prétendre par rapport à la description.

Mr Le Maire : peut prétendre.

Mme Lucchini : peut prétendre à ce poste de directeur de catégorie un.

Mr Le Rudulier : oui encore faut-il que la CAP,

Mme Lucchini : je suis d'accord mais c'était pour savoir les effectifs. OK.

Mr Le Maire : rapport numéro six : créations de postes permanents. Compte tenu des nécessités de service, la collectivité a souhaité procéder à l'inscription d'un agent au tableau d'avancement pour l'année 2015 au grade de chef de service de police municipale. Donc ce que l'on vient de faire là. Préalablement à cette nomination il est nécessaire de créer le poste correspondant au grade d'avancement, création qui n'aura aucune incidence sur l'accroissement des effectifs de notre commune. Donc je vous propose de créer ; on aurait dû le faire avant d'ailleurs ; un poste de chef de service de police municipal à temps complet, un poste d'adjoint d'animation de seconde classe à temps complet et un poste d'adjoint technique de la première classe à temps non complet à 27 heures 30. Qui est contre ? C'est pour pouvoir nommer la personne qui est déjà sur...

Mme Lambrechts : pourquoi le poste d'agent technique ?

Mr Le Maire : pour pouvoir nommer l'adjoint qui est sur le poste,

Mr Le Rudulier : déjà 27 heures 30.

Mr Le Maire : qui est déjà 27 heures 30.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro sept : c'est un rapport que l'on passe toutes les années, mise à disposition de personnel auprès du centre communal d'action sociale. Donc je vous demande de prendre acte du renouvellement de la mise à

disposition à titre onéreux d'un fonctionnaire territorial au centre communal d'action sociale à compter du 1er septembre 2015 pour le grade et la quotité de temps de travail suivant : un rédacteur titulaire à raison de 100 % de son temps de travail. De dire que le CCAS rembourser les rémunérations et charges sociales par trimestre et à terme échu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro huit : avis du conseil municipal sur le projet de plan local d'urbanisme de Berre l'Étang arrêté le 12 décembre 2014. La commune de Berre l'étang a prescrit la révision de son PLU par délibération du 28 juin 2010. Elle a arrêté son projet par délibération du 12 décembre 2014 et nous a transmis le dossier par courrier reçu le 21 avril 2014. Conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, nous sommes consultés au titre des communes limitrophes pour émettre un avis sur le projet de PLU. Le projet de PLU de la commune de Berre l'étang est compatible avec les perspectives de développement de la commune de Rognac. Donc je vous demande d'émettre un avis favorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : j'ai une question à poser concernant la compétence de l'urbanisme ne va pas passer à la métropole ? En 2016 ? Ou tout au moins dans le temps ? Au niveau du PLU, au niveau de Rognac, je crois qu'on va le faire pour 2017 au plus tard, février 2017. Est-ce qu'on n'a pas à craindre que ce soit pris en charge par la future métropole ?

Mr Le Rudulier : non puisqu'on l'a enclenché avant.

Mr Le Maire : on l'a enclenché avant.

Mr Le Rudulier : il y a une date fatidique. Il me semble que c'était le 1er juillet et la délibération est antérieure.

Mr Molino : antérieure. D'accord.

Mr Le Rudulier : donc on gardera en fait la compétence jusqu'à l'approbation du PLU.

Mr Molino : d'accord.

Mme Lucchini : et l'urbanisme est bien transférée ?

Mr Le Rudulier : attention, s'agissant des PLU, on parle de PLUI au niveau du conseil de territoire, à la rigueur ce serait le conseil du territoire mais ça reste encore ; c'est dans la loi Nôtre cela ; en discussion au Parlement. Ce qui est du droit des sols, en tant que telle c'est-à-dire l'instruction

Mr Molino : oui l'instruction des permis de construire.

Mr Le Rudulier : c'est toujours en pourparlers également. On n'est pas encore sûrs d'être concernés.

Mr Molino : d'accord. On n'a pas vu le PLU de Berre, vous l'avez vu ? Il n'y a rien de particulier ?

Mr Le Maire : il n'y a rien de particulier étant donné qu'entre nos deux communes il y a une zone industrielle, de chaque côté.

Mr Molino : oui. Et comme la raffinerie a fermé à Berre.

Mr Le Rudulier : le plus gros dans le PLU de Berre, c'est justement la notion de reconversion du site.

Mr Molino : la reconversion du site de raffinerie.

Mr Le Rudulier : absolument. De revitalisation pardon. C'est le terme.

Mr Molino : est-ce que vous avez des informations sur le dépôt à la Grande Bastide ? De ce que compte faire le Lyondellbasell du dépôt de la Grande Bastide ?

Mr Le Rudulier : Chantal ?

Mme Clisson : pas encore. En septembre.

Mr Molino : en septembre on aura des informations, savoir s'ils démolissent ou s'ils le conservent à d'autres fins. Pardon ?

Mme Clisson : c'était prévu en juin c'est passé à septembre.

Mr Molino : d'accord.

Mme Lucchini : aujourd'hui ils payent toujours les taxes sur les équipements qui sont en place ?

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : oui.

Mme Lucchini : parce que ça n'est pas une petite somme qui revient à Rognac.

Mr Le Maire : rapport numéro neuf ; on a voté là ?

Mme Lucchini : oui, oui.

Mr Le Maire : approbation de la convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelles communales du domaine privé. Madame Clisson.

Mme Clisson : l'association NOSTA MAR, dans le cadre des journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 19 et 20 septembre prochains, souhaite mettre en valeur le « Cardagou du port » au travers d'une manifestation ouverte au public. L'objectif de cette manifestation est de faire découvrir ce site naturel qui renferme l'ancien port de Rognac à l'ensemble du public. Des panneaux d'information sur la faune, la flore et l'histoire réalisés par des élèves de Rognac et l'école Lamartine seront installés au bout du chemin du môle de Rognac. L'association est autorisée par le biais de la convention ci-jointe en annexe a organisé cette manifestation. Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelles communales du domaine privé et d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 10 : dénomination de l'impasse sis rue Pasteur. Face au nouveau centre culturel « le moulin des arts » se trouve une impasse qui est implantée à gauche de l'église rue Pasteur. Une carte est jointe, c'est le petit parking et comme il y a au fond du parking une sortie d'une maison, la poste nous a demandé. Alors comme on n'a plus le droit de nommer impasse 1, impasse 2 etc., je vous propose de la dénommée « impasse de l'église » tout simplement pour avoir une adresse postale pour les gens qui habitent là. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Lucchini : que ce soit pour celui-là ou pour les autres, c'est tellement simple que ça me fait plaisir de voir que vous n'aurez pas recours à des cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mr Le Maire : rapport numéro 11 : dénomination de la place sise rue de la Convention/place Saint-Jacques/rue Mireille. Donc de la même manière, il y a une, entre le derrière de l'ancien foyer ou du bar, il y a une partie qui relie le haut de la place Saint-Jacques à la rue Mireille. Comme c'est un prolongement de la rue de la Convention je vous propose tout simplement de l'appeler « rue de la Convention ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et le troisième et dernier, rapport numéro 12 : dénomination du square sis boulevard Georges Bizet/boulevard du stade/rue Lan. Le square est à l'angle du boulevard Georges Bizet et du boulevard du Stade et de la rue Lan. Et je vous propose de dénommer « le Square Georges Bizet », puisque ce square n'a pas de nom. Près de la piscine. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 13 : avis d'enquête publique relative à la demande de permis exclusif de recherches géothermiques basses températures dit permis Marignane/Marseille Nord formulée par la SARL Géothermar conjointement avec la société GDF Suez énergie services Cofely. Madame Clisson. Tout est dit dans le titre je crois.

Mme Clisson : oui. Alors les communes de Marignane, d'Aix-en-Provence, Berre l'Étang, Bouc Bel Air, Cabriès, Les Pennes Mirabeau, Rognac, St Victoret, Velaux, Ventabren et Vitrolles sont saisies pour avis concernant une enquête publique portant sur la demande de permis exclusif de recherche géothermique basse température dit permis Marignane/Marseille Nord présentée par la SARL conjointement avec la société GDF Suez énergie services Cofely qui se déroule du 8 juin au 10 juillet 2015 inclus. Le projet Géothermar/GDF Suez de permis exclusif s'étend sur une superficie de 248 km<sup>2</sup> sur 11 communes et trois secteurs de recherche sont définis. Le premier secteur c'est Marignane avec l'aéroport, Airbus la ville de Marignane entre Berre l'Étang et Bouc Bel Air. Secteur 2 c'est Berre/Rognac. Le secteur trois c'est les Pennes Mirabeau/Cabriès permettant l'accès aux projets futurs d'installation d'habitat collectif de Marseille Nord. La géothermie basse température ; dans le projet d'enquête publique vous avez bien les trois secteurs qui sont définis ; consiste à utiliser les calories portées par les eaux souterraines profondes, et réinjecter ensuite cette eau dans le même niveau aquifère. Les méthodes ne font appel à aucune technique de fracturation hydraulique des terrains. La température de l'eau varie entre 45 à 75° selon la profondeur à laquelle on va le chercher. L'eau est pompée à l'aide de forage tubé et cimenté permettant d'isoler et protéger toutes les couches géologiques traversées puis les calories sont récupérées et l'autre est réinjecté dans le même aquifère.. C'est un principe du doublet géothermique. Le projet a pour objectif de garantir l'accès à la ressource géothermique afin de lancer la programmation des études complémentaires et des travaux. Aucun fluide ou ressource n'est recherchés, ni gaz ni pétrole. L'énergie géothermique sur aquifère profond fait appel à une ressource naturelle renouvelable, non polluante avec un coût maîtrisé sur le long terme. Cette énergie procure aux utilisateurs une relative indépendance vis-à-vis des approvisionnements futurs et des coûts liés aux énergies fossiles. Considérant que ce projet n'a pas d'impact environnemental sur le sous-sol et ne concerne qu'un permis de recherche pour une durée de trois ans, il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable à cette enquête. Alors après en avoir délibéré il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande de permis exclusif de recherche géothermique basse température dit permis Marignane/Marseille Nord présentée par la SARL Géothermar conjointement avec la société GDF Suez énergie services Cofely. Si vous avez des questions.

Mme Lucchini : oui, une. Vous avez dit Madame la conseillère municipale que les températures, est-ce que vous pouvez nous les réindiquer s'il vous plaît ?

Mme Clisson : alors les températures, selon la profondeur à laquelle en fait la recherche, il y a deux cibles. Une qui concerne les jugements urgoniens, la profondeur va 1500 à 1800 m et la

température de 45° avec un débit de 200 m<sup>3</sup>/heure. La cible de, concerne le jurassique. La profondeur 500 à 2500 m, la température y est de 75° avec un débit identique de 200 m<sup>3</sup>/heure.

Mme Lucchini : d'accord. Merci.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 14 : règlement intérieur concours photo. Monsieur Casimir.

Mr Casimir : alors sur ce rapport vous pourrez voir que vous avez donc un rapporteur et un co-rapporteur. Alors pourquoi and Co-rapporteur ? Alors en réalité lors des réunions des préparations des festivités, on a sorti disons « de notre chapeau », un peu les activités et moi j'avais décidé de faire un concours photo. Or dans ce domaine je n'avais aucune compétence au niveau de la photographie. Il s'avère que mon collègue adjoint Monsieur Mazenq, est un grand amateur de photographie, il était présent ce jour-là et il avait la connaissance et des connaissances sur ce domaine et donc une personne qu'il connaît qui est professionnel de la photographie Madame Roxanne Daumas qui va bientôt exposer sur Aix et qui sera je l'espère évidemment notre présidente du jury ce jour-là. Donc pour en arriver à ce rapport, délaissée par les artistes à ses débuts, la photographie était « simplement » un meilleur témoin que la peinture pour raconter notre époque. Elle est ensuite restée longtemps enfermée dans l'imitation de la peinture (portrait, nature morte...), avant de trouver sa propre voie artistique, notamment avec la naissance du surréalisme et de l'abstrait. La révolution numérique a rendu techniquement possible la photographie pour le grand public. Par son accessibilité, elle est considérée comme un art populaire. La photographie est une nouvelle forme artistique et chacun peut transmettre un message, une émotion, sa vision du monde en appuyant sur le bouton. L'organisation du Concours Photos a pour objectifs de rendre ses lettres de noblesse à la photographie et de permettre à chacun d'exprimer sa créativité. Donc ce règlement comporte 7 articles, je ne vais pas rentrer dans le domaine des arts plastiques. Je vais vous donner, simplement les citer. Il y a l'organisation du concours, les modalités de participation. Donc la modalité de participation c'est ouvert aux enfants de 12 jusqu'à 18 ans et de 19 à plus. Les conditions de participation, il y a le droit à l'image, les contraintes techniques, les thèmes imposés, l'obligation de recommandations. Le dossier doit être évidemment complet. L'article trois, c'est les critères de sélection. Le critère de sélection se fera par un jury de 5 personnes. Il y aura trois élus, un agent municipal et un professionnel de la photo. L'article quatre ce sont les dotations que l'on va faire pour ce concours. L'article Cinq, c'est les propriétés intellectuelles. Alors en réalité, on déclare être l'auteur de la photo par ce qu'il faut vraiment que ce soit ceux qui ont fait la photo qui présente évidemment la photographie. Alors comment peut-on savoir techniquement Monsieur Mazenq pourra mieux vous l'expliquer. Parce qu'apparemment c'est très très technique au niveau de la photographie mais on peut déceler si la photo a été tirée par la personne et à quel endroit et à quel moment. L'article six c'est la responsabilité. C'est-à-dire notre responsabilité à nous pour protéger les œuvres qui vont être exposées au Moulin des Arts. Et cette exposition sera du 28 septembre au 8 octobre. L'article sept c'est les réclamations et litiges. C'est l'acceptation en réalité du règlement par les candidats. Voilà donc après en avoir délibéré et proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur du concours photos de la ville si annexé.

Mme Lucchini : vous vous attendez à combien de participants ?

Mr Casimir : alors ça ça va être assez ouvert, parce que si on l'avait remis que sur Rognac, j'ai peur qu'on aurait été un petit peu... Il y a déjà un concours photos qui a eu lieu par rapport à la médiathèque et qui n'a pas été un succès. Donc on a ouvert à l'agglomération.

Mme Lucchini : d'accord.

Mr Casimir : on a ouvert à l'agglomération, de façon, par contre le thème c'est « entre Terre et eau ». Et dont il faudra que ce soit spécifiquement que des photos sur l'agglomération.

Mme Lucchini : on a sur Rognac, un club de photos ?

Mr Mazenq : non, justement. L'idée c'était de promouvoir avec tout le tissu associatif et la richesse qu'on lui connaît et que nous possédons sur Rognac, nous n'avons pas d'association spécialisée sur la photo ou de club photo.

Mme Lucchini : il y en avait un avant ?

Mr Mazenq : il y en avait un avant. Il y a bien longtemps oui.

Mme Lucchini : il y a bien longtemps.

Mr Mazenq : donc le but est de favoriser comme il a été dit dans le rapport, de favoriser cette partie, de rassembler peut-être un petit peu les énergies des pratiquants de la photographie. Et sait-on jamais, peut-être qu'ensuite les gens se rencontrant ça pourra peut-être déboucher sur...

Mme Lucchini : mais le faire sur l'agglomération c'est une bonne idée.

Mr Mazenq : oui parce qu'on avait peur, effectivement en restreignant le périmètre, on avait peur d'être en manque de candidats.

Mme Lucchini : oui c'est pour ça.

Mr Molino : c'est uniquement les gens, les personnes qui habitent l'agglomération qui pourront y participer ?

Mr Mazenq : Non.

Mr Molino : d'accord.

Mr Mazenq : non c'est ouvert à tout le monde mais les photos devront être réalisées sur le territoire de l'agglomération.

Mr Molino : sur le territoire de l'agglomération. D'accord.

Mme Lucchini : d'accord. Et vous marquez « bon d'achat » ?

Mr Mazenq : alors si vous voulez le détail, pour les jeunes on va avoir pour le premier prix 400 € de bon d'achat. Puis 200 € pour le deuxième, puis donc 100 € pour le troisième et pour la catégorie d'adultes : 600 €, 400 €, 300 €.

Mme Lucchini : ces bons d'achat seront dans une catégorie ? Parce que ce serait dommage qu'ils allaient acheter de la nourriture ou des choses comme ça. Est-ce que vous ne pouvez pas le faire dans du matériel,

Mr Mazenq : ça va être évidemment réservé chez des marchands qui vendent des articles de photos.

Mme Lucchini : voilà d'accord.

Mr Mazenq : ou de la documentation ou des ouvrages qui tournent autour de la photographie.

Mme Lucchini : d'accord. Il faut que ce soit bien ciblé. OK.

Mme Lambrechts : est-ce que ce sera un concours qui sera pérenne dans le temps ?

Mr Mazenq : s'ils réussissent, c'est le vœu. Voilà maintenant si on a 30 candidats, d'ailleurs c'est prévu dans le règlement,

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 15 : avenant à la convention PSU signée entre la commune et la caisse nationale des allocations familiales. Madame Houdais.

Mme Houdais : simplement au niveau de la CAF, il y a une modernisation et une simplification des procédures. Ils dématérialisent ce qu'on appelle les déclarations. Donc par rapport au portail prestataire et partenaires, donc on demande à la collectivité de signer l'avenant pour la convention de PSU afin de nous permettre d'accéder à ce portail et d'effectuer nos déclarations.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 16 : travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement. Avenant numéro deux et numéro trois à la convention de financement signée avec le SMED 13 pour les travaux supplémentaires de pose d'un nouveau poste de transformation et de génie civil pour le réseau fibre optique. Mr Schacre.

Mr Schacre : merci. Le montant des travaux initiaux sur le réseau électrique était estimé à 158 885 € HT porté par avenant n°1 à 177 885 € HT réparti selon la clé de financement suivante : financement ERDF : 48 000 € HT, financement Conseil Général : 19 000 € HT, participation communale : 113 748 € HT. Deux avenants supplémentaires à la convention initiale sont nécessaires. Un avenant n°2 est préconisé pour des travaux supplémentaires de pose d'un nouveau poste PAC 3UF à la place du poste maçonné existant en coordination avec les travaux d'intégration des réseaux de distribution publique d'énergie électrique pour un montant de 58 163 € HT, pour faire simple c'est le grand transformateur qui date de longtemps qui est à gauche du parc du Souvenir et que l'on va détruire et remplacé par quelque chose de plus récent. Un avenant n°3 est préconisé pour des travaux de génie civil du réseau fibre optique en coordination avec les travaux d'intégration des réseaux pour un montant de 29 939 € HT. Alors cet avenant, ça concerne, on a été un peu surpris parce que c'est situé sur une départementale. Ce qui appartient au conseil départemental. Ils ont exigé une largeur de fossé plus large que celle qui a été prévue. Donc on est obligé, ça n'est pas gratuit. Ces avenants portent la participation communale de 113 748 € HT à 201 850 € HT. Le montant estimé des travaux est par conséquent porté à 268 850 € HT, réparti selon la clé de financement suivante, vous l'avez sur le tableau. Et la TVA sera pré-financée par le SMED 13, c'est pour cela que l'on cotise. Il convient de signer les avenant n°2 et n°3 à la convention initiale pour définir les modalités administratives et financières du cofinancement de cette opération. Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 juin 2015. Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal : d'approuver les avenants n°2 et n°3 à la convention de financement avec le SMED 13 ci-annexés, d'autoriser Monsieur M. le Maire à signer les avenant n°2 et n°3 à la convention de financement avec le SMED 13 et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Mme Lucchini : bien sûr que nous sommes favorables. Une question puisqu'on parle de la fibre optique. Elle sera opérationnelle quand ? Parce que là c'est l'enfouissement des réseaux finalement, c'est en prévision ?

Mr Schacre : voilà c'est l'enfouissement des réseaux. On nous a promis fin août. Je doute un peu de cette date.

Mme Lucchini : la fibre optique opérationnelle fin août ou que les réseaux ?

Mr Schacre : non je parle de l'enfouissement.

Mme Lucchini : d'accord. Alors justement,

Mr Schacre : la fibre optique beaucoup plus tard.

Mme Lucchini : ça fera l'objet, parce que la commune participe pour l'installation de la fibre optique ? Vous avez, comme ça fait parti de vos engagements, vous avez chiffré un peu et puis quel est le secteur de développement sur lequel vous voulez intervenir ?

Mr Schacre : pour le moment, il faut que ce soit opérationnel. Il n'y a aucun opérateur pour le moment qui nous a promis une fibre optique. Monsieur Tritz est là pour nous confirmer. Il est beaucoup plus technicien que moi là-dessus.

Mme Lucchini : par contre pour vous, vous l'avez promis aux rognacais. C'est paradoxal. Je vous écoute.

Mr Tritz : j'ai bien peur qu'il y ait une confusion.

Mme Lucchini : allez-y.

Mr Tritz : la fibre optique dont on parle là, ça n'a rien à voir avec ce que vous vous pensez Madame. Cette fibre optique là c'est pour la vidéosurveillance. C'est la liaison entre toutes les caméras et le PC.

Mme Lucchini : d'accord. Oui absolument, il y avait confusion. Vous avez bien fait de le préciser.

Mr Schacre : voilà c'est pas la même.

Mr Tritz : je peux quand même donner une information parce que la fibre qui vous intéresse,

Mme Lucchini : Pas qui m'intéresse spécialement mais les rognacais parce qu'il y a un débit qui est...

Mr Tritz : L'ADSL, le réseau cuivre va être abandonné au profit de la fibre optique. D'accord ? On est bien d'accord c'est de ça dont on parle ?

Mme Lucchini : oui.

Mr Tritz : cela est une décision gouvernementale et c'est l'ARSEP qui a désigné qui est le faiseur. Pour nous à Rognac il a été décidé que ce serait « orange ». Donc moi je suis en communication avec « orange », et pas seulement avec « Orange » et ça dure ! « Orange » nous a promis qu'au lieu de 2019, 2016 pour l'étude, c'est-à-dire la mise en du dossier. Un dossier peut prendre six mois.

Mme Lucchini : de 2019 on arrive à 2020. Lorsque vous avez pris vos engagements vis-à-vis des rognacais, vous n'aviez pas connaissance ? Vous nous avez promis sans vous être renseignés auparavant ?

Mr Tritz : pour prendre des engagements de toutes sortes à partir du moment où l'État ouvre les vannes.

Mme Lucchini : oui on peut en prendre de toutes sortes...

Mr Tritz : au départ, quand l'état ferme les vannes, et pourtant Dieu sait comme j'essaye de faire accélérer les choses. On a souvent affaire à des gens... Qui mettent du temps à répondre.

Mme Lucchini : on sait très bien que depuis des années,

Mr Tritz : ce que je veux dire c'est que d'un côté il y a le PLU qui est en route. Donc c'est inscrit dans le PLU et on va en tenir compte. Mais «orange » visiblement, le temps qu'ils fassent l'étude... Début 2017, en tout cas dans le premier semestre, on a des chances d'avoir un déploiement de la fibre optique « orange ». Et là après les gens pourront contacter leurs fournisseurs. De toute façon vous savez très bien que la plupart des box qui sont fournis aujourd'hui, sont fournis pour la fibre. Voilà.

Mme Lucchini : oui, mais c'est d'ailleurs pour ça que nous sommes sollicités par les rognacais, en nous disant : « a quand la fibre optique ? ». Voilà.

Mr Tritz : donc premier semestre 2017.

Mme Lucchini : pour l'étude ?

Mr Tritz : non 2016 pour l'étude.

Mme Lucchini : pour le déploiement. D'accord nous avons noté. 2017 pour le déploiement. Est-ce que ça nécessite quand même des travaux ? Vous prenez les Brêts Barjaquet, notamment, les réseaux ne sont pas réalisés. Donc ?

Mr Tritz : l'étude que va faire « orange »,

Mme Lucchini : c'est justement pour déterminer ?

Mr Tritz : oui. Donc il cherche à faire rapidement la densification de la population. Donc toutes les zones denses de la population qui réside là puisque ce sont les gens, clients finaux, qui vont avoir à faire à leur FAI... Et après l'avantage qu'il y a entre la fibre optique dont on parle et l'ADSL, c'est que l'ADSL au bout de 2000 mètres, il n'y avait plus que 512ko, y avait rien quoi. Avec la fibre, le gros avantage c'est qu'il y a une portée de 20 kms.

Mme Lucchini : non mais les avantages on les connaît Monsieur Tritz. Ce qui m'intéresse surtout, ça n'est pas de faire un exposé sur la fibre par elle-même puisqu'on connaît tous les avantages de la fibre. En revanche c'est de savoir effectivement quand est-ce que nous allons pouvoir en bénéficier à Rognac. Donc j'ai noté, vous m'avez dit « étude 2016 et premier déploiement en 2017 ». Vous avez un secteur parce qu'aujourd'hui tous les réseaux qui ont été réalisés depuis des années, est-ce qu'ils vont permettre le déploiement de cette fibre ou il va falloir refaire des travaux pour déployer le réseau ?

Mr Tritz : il y aura des travaux bien sûrs. Mais si vous avez observé ce qui s'est passé à Vitrolles, ça va très très vite. Parce que c'est de la petite machine outil, c'est vraiment des petites foreuses, les trancheuses pour le terme exact et ça va très vite. Par contre pour répondre à votre question. Si vous voulez vous, à titre individuel, la fibre, vous pouvez l'avoir en passant par le secteur privé, c'est à dire un fournisseur. Mais à Aix, ils ont fait l'expérience, les coûts passent individuellement de 50 000 à 70 000 €.

Mme Lucchini : donc il n'y a aucun intérêt. Il n'y a aucun rognacais et qui investira à ce niveau-là. On attendra 2017 pour voir si vos engagements sont respectés.

Mr Le Maire : ce ne sont pas nos engagements.

Mme Lucchini : non, vos engagements puisque ça faisait parti de vos promesses électorales. Donc 2017 ce sera l'occasion de voir si vous pouvez effectivement les concrétiser.

Mr Le Rudulier : que l'on s'entende bien quand même puisque tout à l'heure disiez : « les travaux qui ont déjà été engagés depuis des années », c'est notre réseau privé communal. Il est hors de question d'utiliser la fibre optique que l'on tire notamment pour des points de vidéo protection, par rapport à l'usage des administrés.

Mme Lucchini : j'ai bien compris. Mais lorsque je parle de ça, je veux dire je reprends le secteur des Brêts Barjaquets, j'ai un nombre de rognacais qui m'ont fait part du fait qu'ils ont un très faible débit et ils se demandaient quand est-ce qu'il y allait avoir la fibre. Voilà. Et certains m'ont dit qu'il y avait des gaines qui avaient déjà été passées. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas. Je ne crois pas.

Mr Le Rudulier : les gaines se sont les nôtres.

Mme Lucchini : non je ne parle pas de là. Je parle sur la rue des Mûriers par exemple je me rappelle quelqu'un, dans le cadre de ma campagne, j'avais visité quelqu'un qui m'avait dit : « les gaines sont passées » même si les gaines étaient déjà passées. Ces gaines spécifiques qui lui permettraient de passer la fibre optique. Après c'est la commune qui doit aussi prévoir un budget pour le déploiement de la fibre optique parce que « Orange » ne fait pas gratuitement.

Mr Le Rudulier : cela n'est pas la commune. C'est l'administré qui va payer. Là vous fait erreur.

Mme Lucchini : mais l'administré ne va pas payer individuellement pour le déploiement des raisons ?

Mr Le Rudulier : si ! Il va payer le raccord à la fibre optique.

Mme Lucchini : le raccord mais il faut bien que la fibre passe quelque part.

Mr Le Rudulier : d'accord mais ça c'est « orange » qui s'en charge.

Mme Lucchini : mais il n'y a pas de participation de la commune là-dedans ?

Mr Le Rudulier : absolument pas.

Mme Lucchini : d'accord parce que moi j'avais cru,

Mr Le Rudulier : il se paye justement par rapport aux raccords.

Mme Lucchini : et c'est eux aussi qui ont en charge le financement des travaux ?

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Tritz : ils vont faire le dossier, après ils vont faire la faisabilité après ils vont faire les travaux. Nous on est transparents dans cette affaire.

Mme Lucchini : enfin voilà. OK ça va.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro 17 : convention de financement AVE 2015. Madame Houdais.

Mme Houdais : toujours dans la même logique, la CAF soutient l'aide aux familles. Donc c'est anciennement ce qu'on appelait « les bons CAF » qui sont pris en compte notamment pour les inscriptions sur les séjours des enfants. Donc on demande d'approuver les termes de la convention ci annexée et d'autoriser Mr Le Maire à la signer comme chaque année.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Le conseil municipal est terminé.